



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
**SAINT-PREX**  
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 9 mars 2018

Au Conseil communal de  
Saint-Prex

**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis no 01/02.2018 : demande d'un crédit pour financer la construction d'une piscine couverte scolaire et publique, l'aménagement de la cour de récréation du collège du Cherrat et l'adaptation du chauffage à distance (CAD) du collège du Cherrat.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base du mandat permanent qui nous a été confié par ce Conseil, la Commission des finances composée de

Madame	Sylvie	Fuchs
Messieurs	Alexandre	Buvelot
	David	Clénin
	Marc	Häfliger
	Henri	Haller
	Anthony	Hennard
	Michel	Conne, Président

a examiné l'aspect financier du préavis ci-dessus lors de sa séance du 12 février en présence de Monsieur Daniel Mosini, Syndic, de Madame Carine Tinguely, Municipale et de Monsieur Jean-Yves Thévoz, boursier. Nous les remercions de leur présence et de la discussion qui a suivi.

Sur la base des informations fournies, le tableau de bord et différentes projections, nous avons pu évaluer la situation financière et les engagements pris à court, moyen et long terme, ce qui nous a permis de prendre notre décision en toute connaissance de cause.

Le coût de construction de la piscine de CHF 9'500'000.- peut être financé par l'emprunt ou les recettes courantes et notre autofinancement permet de couvrir les coûts récurrents d'exploitation. Ainsi, pouvons-nous vous confirmer que nous pouvons assurer le financement du crédit sollicité et les frais d'exploitation.

Le point 4 des décisions du préavis est modifié par un amendement que nous avons sollicité, nous vous demandons également de bien vouloir l'approuver.

Aussi, en considération de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis, l'amendement sollicité ainsi que les conclusions de la commission ad hoc telles que présentés il y a quelques instants et d'assurer le financement sollicité.

Commission des finances

Michel Conne  
Président